



Histoire et doctrine d'emploi de l'armement nucléaire tactique français (1959 – 1996) 2/2

cahier de la pensée mili-Terre

le Commandant BAILLE

publié le 06/06/2020

Histoire & stratégie

L'armement nucléaire tactique en service dans l'armée de Terre

. L'armée de Terre commença par mettre en œuvre des armes nucléaires tactiques américaines acquises en 1957

En effet, dans la foulée de l'adoption du MC 48 en décembre 1954 par l'Alliance (cf. supra), la France réclama aux États-Unis l'attribution de têtes nucléaires tactiques afin d'accroître son potentiel de combat au sein du «bouclier». Les États-Unis livrèrent donc, au titre du Plan d'assistance mutuelle[1] de l'année 1957, une trentaine de roquettes HONEST JOHN d'une puissance réglable allant jusqu'à 20 kT. D'une portée de 5 à 38 km, ces roquettes de première génération étaient tirées de camion-rampe tous chemins.

L'achat des roquettes HONEST JOHN fut donc d'une part la matérialisation de la configuration du corps de bataille français au fait nucléaire, dont la décision intervint en 1954[2]. Elle fut, d'autre part, la matérialisation de l'intégration française au «bouclier» OTAN, que les accords de Paris du 23 octobre 1954 avaient signifiée. Ainsi, en cas d'activation de l'article 5 du Traité de Washington, et après accord national, la France devait mettre à la disposition de SACEUR ses forces françaises en Allemagne (FFA), c'est-à-dire son II^{ème} corps, composé de la 1^{ère} Division blindée de Trèves et la 3^{ème} Division d'infanterie de Fribourg. Insérées dans ces deux divisions, les batteries HONEST JOHN françaises, alors sous commandement opérationnel de la VII^{ème} armée américaine, auraient déclenché leur tir nucléaire au plus près de l'ennemi, notamment en direction de la frontière tchécoslovaque[3], suivant un top ordonné par SACEUR lui-même.

La «stratégie de l'avant» de l'OTAN prévoyait donc une manœuvre générale en deux temps: d'abord une manœuvre rétrograde d'attrition ponctuée de frappes nucléaires aéroterrestres depuis la ligne du Rideau de fer jusqu'aux rives est du Rhin, où un coup d'arrêt massif devait être délivré en vue d'interdire au Pacte de Varsovie de franchir le fleuve. Ensuite une phase de bataille décisive menée notamment par le «glaive», c'est-à-dire des frappes nucléaires stratégiques opérées par les aviations anglo-saxonnes. La France, rendue plus forte avec son artillerie nucléaire, était donc placée en première ligne

de cette intervention, au contact direct de l'adversaire. Les opérations devaient avoir lieu sur le territoire ouest-allemand, transformé alors malheureusement en glacis.

La manœuvre était interalliée autant qu'interarmées puisque les salves HONEST JOHN s'intégraient par ailleurs avec les frappes délivrées par les chasseurs-bombardiers F 100-D du corps aérien tactique français des bombes à gravitation thermonucléaires Mark 28-RE[4]. L'acquisition de roquettes américaines constitua une véritable transformation des régiments d'artillerie de l'armée de Terre, en termes de technique, de manœuvre et d'emploi[5]. En effet, les six groupes d'artillerie HONEST JOHN stationnés en RFA furent alors formés au service de ces roquettes par les Américains, s'acculturant à la méthode rigoureuse de la «liste d'opération» ou check-list.

L'emploi de ce système d'arme était soumis à une double contrainte politique: d'une part, la mise sous contrôle opérationnel de l'OTAN de ces régiments et, d'autre part, l'accord des États-Unis pour livrer les têtes dont la mise en œuvre et le réglage étaient américains. La décision du Général de Gaulle de quitter le commandement intégré de l'OTAN le 30 juin 1966 entraîna le retrait des têtes nucléaires américaines des dépôts français des FFA. Toutefois, la France continua à s'entraîner avec les HONEST JOHN. Les acteurs de cette époque, comme le Général d'armée Sévrin qui fut chargé du contrôle de l'instruction et de l'entraînement des groupes d'artillerie HONEST JOHN en tant qu'officier nucléaire de l'artillerie du II^{ème} corps (ACA2)[6], émettent l'hypothèse selon laquelle en cas d'agression soviétique, la France aurait pu compter sur l'allocation de têtes nucléaires américaines entre juin 1966 et l'arrivée du PLUTON en 1973.

On peut finalement considérer que l'ANT, dans le cadre de la stratégie des représailles massives appliquée aux forces du «bouclier», aurait servi comme une super-artillerie ordonnée par Washington et coordonnée par SACEUR sur le théâtre Centre-Europe.

- Répondant au projet d'autonomie nucléaire française, voulu par le Général de Gaulle, l'armée de Terre développa ensuite le système d'arme PLUTON, dont elle fut dotée à compter de 1973

La décision de lancer le programme fut prise par le Général de Gaulle en conseil de défense en 1963. Constituant la première génération d'ANT au service de la doctrine d'ultime avertissement, le système d'arme PLUTON a été développé autour du

châssis AMX 30 et possédait un missile d'une portée de 120 km et d'une puissance de 10 et 25 kT. Éléments organiques des corps d'armée (CA), les régiments PLUTON manœuvraient au rythme de la 1^{ère} armée, recrée en 1969 à Metz. C'est cette dernière qui avait en charge la désignation des objectifs à traiter par le feu nucléaire.

Comme pour la roquette HONEST JOHN, la raison d'être du missile PLUTON s'inscrivait dans le cadre de la «bataille de l'avant». Cependant, le retrait de 1966 entraîna de facto un retrait français de la première ligne de l'Alliance, son dispositif d'installation étant notamment repris par les II^{ème} et III^{ème} CA de la République fédérale d'Allemagne, réarmée depuis 1954. La nouveauté permise par le PLUTON fut l'opportunité pour la France de déclencher la frappe massive, unique et non renouvelable[7] de l'ultime avertissement en toute indépendance.

L'arrivée du missile PLUTON fut une autre révolution pour l'artillerie nucléaire, en raison de la nouvelle technologie apportée par ce système d'arme complet, mais également

pour l'armée de Terre, principalement en raison de la complexité de mise en œuvre de la frappe d'ultime avertissement.

En 1970, le CEMAT, le Général Cantarel, signa un document fixant la doctrine d'emploi du PLUTON. À cette occasion, il rappela à ses grands subordonnés opérationnels, la 1^{ère} armée et ses deux corps d'armée subordonnés, la signification politique du PLUTON: il n'appartenait pas au chef tactique de décider de son emploi; emploi qui ne relevait que de la compétence du seul chef de l'État[8].

Il faut noter cependant que cette doctrine d'emploi a soulevé un débat tout au long de la vie opérationnelle du PLUTON. Le Général de Chergé explique comment l'arrivée du missile PLUTON confirma le mouvement d'émancipation dans lequel l'artillerie nucléaire terrestre s'était engagée depuis la mise en œuvre de l'HONEST JOHN: «On a dû constater au niveau français une nécessité d'arbitrer entre deux postures décisionnelles, celle d'un gouvernement qui tenait à rester maître du «moment politique» de la décision, et celle du commandant de la 1^{ère} armée qui se considérait comme le seul compétent pour proposer au politique le «moment tactique» où l'efficacité de la frappe serait optimale, et surtout où, ce délai passé, la mission d'ultime avertissement ne serait plus exécutable». Il souligne par ailleurs qu'«en tout cas, il s'agissait moins alors d'une divergence de conception entre l'EMA et la 1^{ère} armée que d'un débat «décisionnel» tout à l'honneur de deux responsables, politique et militaire»[9].

On notera que cette «tension» entre le moment politique et le moment tactique n'empêcha nullement que le cadre posé en 1970 fût celui qui prévalut, et ce jusqu'au retrait du missile en 1993. En définitive, non seulement le PLUTON permit parfaitement à l'armée de Terre de remplir la «mission de test et d'information» que lui avait confiée le Colonel Poirier (cf. supra), mais encore il permit à la 1^{ère} armée française, placée en second échelon de l'Alliance après 1966, «d'obtenir un effet militaire signifiant, indépendamment des décisions de l'OTAN»[10].

- Enfin, l'armée de Terre accueillit en 1991 la deuxième génération d'ANT,

le missile balistique ultra-moderne HADÈS, dont la courte vie s'explique par la révolution géopolitique qui venait d'avoir lieu en 1989. En effet, devant le durcissement des défenses sol-air soviétiques et la modernisation de l'arsenal des ANT américains (missiles LANCE et PERSHING) comme soviétiques (SS 22 et SS 23, successeurs du SCUD), l'EMAT envisagea entre 1978 et 1981 la construction d'un ANT de très faible puissance, à rayonnement renforcé (neutronique), dans l'hypothèse d'un emploi en Allemagne où la densité de la population aurait été telle que «l'emploi d'une arme de puissance classique aurait été interdite par veto allemand»[11]. C'est ainsi que le Président Mitterrand autorisa en octobre 1982 le lancement du programme HADÈS, dont le premier tir eut lieu au centre d'essais des Landes de Biscarrosse en 1988 et les trois premières unités de tir, soit six missiles, furent livrées en 1991. D'une portée de 480 km, intégrant deux missiles sur un camion de type semi-remorque, le missile HADÈS décrivait une trajectoire semi-balistique délivrant une frappe de quelques kT.

Quoiqu'il fût très moderne, qu'il emportât un réseau de transmissions sécurisé autonome[12] qui lui aurait permis, éventuellement, de s'affranchir du cadre de la 1^{ère} armée, cet ANT de troisième génération connut malheureusement une vie difficile. En premier lieu, en effet, l'autonomie d'emploi permise par le HADÈS aux tenants du «moment politique» fut mal acceptée par l'armée de Terre[13]. En second lieu, de récurrentes campagnes anti-HADÈS fomentées par les mouvements pacifistes et

écologiques furent menées dès sa conception des deux côtés du Rhin. Enfin, le missile ligua contre lui de nombreux opposants au sein même de la sphère gouvernementale. Ainsi, lors du «Sommet de la Terre» à Rio en 1992, après une fuite organisée dans la presse, le journal Le Monde titra même sur «l'arrêt immédiat et définitif» du programme, alors que le président de la République n'avait pas pris une telle décision[14].

Ce dernier épisode est particulièrement révélateur de l'état d'esprit qui régnait au plus haut sommet de l'État au sujet de l'arme nucléaire tactique – rebaptisée «préstratégique» (ANP) pour des raisons politiques à partir de 1981[15] – après la chute du Mur de Berlin. Cependant, comme toute arme nucléaire, le missile HADÈS participait de la souveraineté présidentielle. C'est pour cette raison que le 15 septembre 1991, appréciant combien sa seule présence était dissuasive et s'avérait bénéfique pour la France et plutôt que l'abandonner, le président de la République décida de fixer à six mois la durée de montée en puissance de la «brigade» HADÈS en temps de paix. C'est ce que l'on appela la posture de «veille technique et opérationnelle» (VTO) dans laquelle la «grande unité» HADÈS comptait un effectif maximum de 1.800 hommes[16] et voyait ses missiles «dé-jonctionnés», c'est-à-dire qu'on avait séparé la tête nucléaire du vecteur. S'il avait été décidé de mettre fin à la posture de VTO, six mois environ auraient été nécessaires «pour remonter les missiles en coup complet et remonter la disponibilité au niveau 100% requis pour le stade permanent»[17].

Enfin, il est intéressant de noter qu'avant même qu'il ne soit décidé de l'abandonner, la force HADÈS avait proposé en septembre 1993 à la commission chargée de rédiger le futur livre blanc de faire évoluer sa propre mission, «prenant en considération les enjeux, les ambitions et les contraintes de l'avenir». Ainsi, dans ce document prenant acte que le besoin de disposer d'un ANP n'existait plus dans le nouveau contexte géostratégique, la force HADÈS démontra que le missile possédait toujours une capacité de dissuasion vis-à-vis de la nouvelle menace ayant pris la suite du Pacte de Varsovie et qu'il représentait, en outre, une opportunité de constituer un partenariat de défense européen à condition de le doter d'une tête classique.

Pourtant, le Général d'armée Monchal (CEMAT) expliqua dans son ordre du jour n°87 du 11 juin 1996 que: «Le 22 février 1996, le président de la République, chef des armées, prenant acte des évolutions géostratégiques issues de la dissolution du Pacte de Varsovie et du nouvel équilibre des forces qui en résultait, décidait le retrait de la composante sol des forces nucléaires stratégiques du plateau d'Albion et du système d'armes d'ultime avertissement Hadès. Le 30 mars 1996, le ministre de la Défense prononçait la fin de la mission de veille technique et opérationnelle de la force Hadès qui lui avait été confiée le 1^{er} juillet 1993. [...] Commencée en 1959 avec le système d'armes HONEST JOHN sous l'égide de l'OTAN, poursuivie avec la mise en service du PLUTON de 1973 à 1993 dans le cadre d'une politique de défense nationale indépendante, la mission nucléaire de l'armée de Terre s'achève avec le retrait du système d'armes Hadès. La dissuasion nucléaire, maintenue par d'autres forces, reste l'élément fondamental de notre stratégie...».

C'est donc bien la fin de la menace immédiate en Europe, considération stratégique cumulée avec d'autres considérations de politique étrangère (initiatives de désarmement, non-prolifération) et financières (réduction des frais d'entretien), qui entraîna finalement le Président Chirac à renoncer au missile HADÈS.

La recomposition du paysage politique européen en 1991 entraîna une réorganisation de l'Organisation de l'Alliance en Europe et signifia la fin de l'emploi de l'ANT au sein de l'armée de Terre. En effet, le stationnement des troupes alliées en Centre-Europe n'avait plus de raison d'être. L'effondrement de la menace majeure des quarante dernières années entraîna une réorientation des priorités stratégiques, laquelle fut confirmée par l'édition d'un nouveau livre blanc en 1994. La reconfiguration du modèle de dissuasion nucléaire selon le critère de suffisance – c'est du moins ce que préconisa un comité interministériel qui se réunit entre 1994 et 1996 – entraîna à son tour l'abandon de la composante sol-sol, tactique et stratégique, en février 1996. En conséquence, le démantèlement du système d'arme HADÈS en 1996 clôtura l'épisode tactique dans l'histoire du modèle français de dissuasion nucléaire. Par ailleurs, bien que cité à nouveau par le livre blanc de 1994, l'ultime avertissement cessa dès lors d'exister, puisque le retrait du missile HADÈS obérait d'autant la crédibilité de la frappe antiforces émanant du corps de bataille aéroterrestre.

[1] Entre 1945 et 1966, les États-Unis allouèrent annuellement à la France du matériel de guerre dans le cadre du plan d'assistance mutuel, et suivant des limites de crédits définies. Cf. Patrick Facon, «Les bases américaines en France (1945-1958)», dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°29, 1992, pp. 27-32.

[2] Cf. réunion du Comité des chefs d'état-major du 5 novembre 1954, dans archives de l'EMA, GR 7R 3, SHD.

[3] Cf. Frédéric Bozo, «La France et l'OTAN, de la guerre froide au nouvel ordre européen», IFRI, Masson, Paris, 1991, page 53.

[4] De près de quatre mètres de long et pesant 984 kg, ces bombes étaient d'une puissance (réglée au sol) allant de 12 kT à 1,1 MT pour s'adapter à l'objectif désigné. Après largage, elles étaient freinées par parachute. Cf. Henri de Cointet, «Les armes nucléaires tactiques dans l'armée de l'air», dans CERMA, op.cit., page 166.

[5] Cf. Général de Chergé, op.cit., page 16 et suiv.

[6] Cf. Entretien de l'auteur avec le Général d'armée (2s) Michel Sévrin, Paris, le 4 octobre 2016.

[7] La frappe massive unique et non renouvelable était en fait constituée par l'enchaînement des frappes PLUTON et des bombardements AN 52 de la force aérienne tactique (FATAC) en trois salves successives.

[8] Cf. Archives du cabinet de l'EMAT, GR 2T 160, SHD.

[9] Cf. Correspondance personnelle de l'auteur avec le Général de division (2s) Robert de Chergé, 3 février 2017.

[10] Cf. Général de Chergé, dans CERMA, op.cit., page 17.

[11] Cf. Général Parraud, dans «HADÈS vu par ses artisans», Association «Les artisans du PLUTON et du HADÈS», 2001, page 15.

[12] Le «système de transmissions et d'information» du missile permettait à la force HADÈS, au moyen d'une liaison directe et automatique, de recevoir l'ordre d'opération émis par le centre des opérations de la division «forces nucléaires» de l'EMA.

[13] Cf. Général de Chergé: «La deuxième émancipation du nucléaire terrestre va concerner l'armée de Terre elle-même. Elle n'y consentira pas de bonne grâce. Lui échappe la décision d'emploi d'un système d'arme dont elle assume seule toute la mise en condition opérationnelle», dans CERMA, op.cit., page 18.

[14] Le Général de Chergé commente cet épisode: «À son retour de Rio de Janeiro, la réaction de François Mitterrand fut très sèche et présidentielle. Personne, à l'intérieur comme à l'extérieur, ne dictera quoi que ce soit au Président français en matière nucléaire», dans une correspondance personnelle avec l'auteur, 3 février 2017.

[15] À ce sujet, le Président Mitterrand déclara à Hanovre le 22 octobre 1987: «J'ai tenu, dans toutes les instructions que j'ai données à l'état-major particulier, à toujours employer le terme préstratégique plutôt que tactique parce qu'une confusion s'était peu à peu instaurée, cela par toute une série de transferts de la réflexion. Le mot tactique apparaissait de plus en plus comme définissant un type d'arme, prolongement des armées ou des combats dits conventionnels, ce qui me paraît être un grave contre-sens. Toute arme nucléaire, quelle qu'elle soit, quel que soit son type, quelle que soit sa portée, appartient à la stratégie, à la stratégie de dissuasion». Le Général de corps aérien (2s) Michel Forget, commandant de la force aérienne tactique de 1979 à 1983, précise qu'en fait «il s'agissait bien plus d'une inflexion que d'un véritable changement. [...] De fait, dans les documents techniques officiels traitant des conditions d'engagement des armes nucléaires relevant de la 1^{ère} armée (PLUTON) et de la Fatac (AN52), le qualificatif «préstratégique» allait remplacer purement et simplement le qualificatif «tactique» sans aucune autre modification»; Cf. «Notre défense dans un monde en crise», Economica, Paris, 2006, chapitre 5, page 101.

[16] Dans sa version définitive, la force HADÈS comptait notamment le 15^{ème} Régiment d'artillerie à 4 batteries de 4 lanceurs, le 53^{ème} Régiment de transmissions, trois régiments d'infanterie de réserve de protection, un escadron de circulation routière du 516^{ème} Régiment du train et une batterie SATCP du 54^{ème} Régiment d'artillerie, ainsi qu'un groupement de maintenance dédié. (Ndr).

[17] Cf. Général (2s) Cassagnou, «Le système d'arme HADÈS», dans CERMA, op.cit., page 138.

Titre : le Commandant BAILLE

Auteur(s) : le Commandant BAILLE

Date de parution 12/04/2018
